

<https://fenvac.fr/attentat-de-berlin-le-casse-tete>



Attentat de Berlin : le casse-tête du dédommagement

- Revue de presse -

Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Deux mois après l'attentat de Breitscheidplatz à Berlin, les proches des victimes ont été reçus par le président fédéral d'Allemagne, Joachim Gauck, et le ministre de l'Intérieur, Thomas de Maizière, au château de Bellevue.

Le 19 décembre, 12 personnes avaient été tuées sur un marché de Noël par un camion fou conduit par un terroriste, Anis Amri, se revendiquant de Daech. 49 autres personnes avaient été blessées. Mais à leurs interlocuteurs « sidérés », selon le récit du Tagesspiegel, les familles ont raconté le manque d'humanité de l'administration allemande : absence d'information pendant plusieurs jours, factures pour frais médicaux reçues avant même une lettre de condoléance, froideur des policiers... Ou encore absurdité des indemnisations.

Dans son article 1, alinéa 11, la loi sur les dédommagements des victimes d'actes terroristes, révisée pour la dernière fois en 2011, exclut explicitement de son champ d'application les faits commis « au moyen d'un véhicule automobile ». Les victimes de Breitscheidplatz n'y auraient donc pas droit...

« *C'est un vide fâcheux* », a déploré Roland Weber, délégué pour la prise en charge des victimes à Berlin, quelques jours après l'attentat. Il a regretté les limites de la législation allemande. « *Il est important que maintenant chacun reçoive l'aide dont il a besoin* », a aussitôt promis le ministre des Affaires sociales Andrea Naples. Le fonds d'indemnisation des victimes d'accident de la route, moins bien doté, a d'abord pu être mobilisé, ainsi qu'un fonds de compensation. Une dérogation à la loi sur les actes terroristes a finalement été décidée. Le gouvernement a aussi assuré qu'une révision de la législation serait menée.

« Un manque d'empathie »

Début février, 51 demandes d'indemnisation avaient été déposées. Les montants accordés, traités au cas par cas, sont tenus secrets. Mais certains proches de victimes ont décidé de porter plainte contre la ville de Berlin et l'Etat allemand qu'ils jugent responsables d'un défaut de prévoyance face à la menace terroriste. Si la procédure aboutit, ils pourraient recevoir des compensations supplémentaires.

Au lendemain de l'attentat, la société allemande a réagi au choc avec retenue, jusqu'à passer pour « un manque d'empathie » pour certaines victimes. Si une messe d'hommage a bien été organisée au lendemain de l'attaque, aucune cérémonie nationale n'a rassemblé le pays, soucieux de montrer qu'il continuait à vivre comme avant.

Source : Le Figaro

Auteur : Nicolas Barotte

Date : 2 mars 2017

Post-scriptum :

Source : Le Figaro

Auteur : Nicolas Barotte

Date : 2 mars 2017
